



Demande d'approbation de plan de formation pour formation interne d'un employé

Enfin d'être éligible, le plan de formation doit être approuvé par le Fonds avant le début de la formation.

1/2

Demande (modèle) d'approbation de plan de formation pour formation interne d'un employé

1. Case à compléter par l'employeur.

Entreprise :

Rue et numéro :

Code postal : Commune :

Personne de contact :

Fonction :

Numéro ONSS : 121- -

Numéro de téléphone :

E-mail :

2. Demande l'approbation du plan de formation interne d'un ou plusieurs employés :

Déclare que cette (ces) personne(s) ont été déclarés comme travailleur(s) salarié(s) sous le numéro ONSS précité.

Nom : Prénom :

Numéro de registre national :

Nom : Prénom :

Numéro de registre national :

Nom : Prénom :

Numéro de registre national :

Cette personne/ces personnes suivra/suivront cette formation en interne :

Cette formation comprend telles subdivisions de formation :

- (nom du subdivision) et nombre d'heures :
- (nom du subdivision) et nombre d'heures :
- (nom du subdivision) et nombre d'heures :
- (nom du subdivision) et nombre d'heures :

Fonds pour la navigation rhénane et intérieure, Fonds de sécurité d'existence créé par la CCT du 4 juin 1999 (MB du 21 décembre 2001).



Demande d'approbation de plan de formation pour formation interne d'un employé

Enfin d'être éligible, le plan de formation doit être approuvé par le Fonds avant le début de la formation.

2/2

- (nom du subdivision) et nombre d'heures :
- (nom du subdivision) et nombre d'heures :

L'instructeur est :

Nom :

Prénom :

Numéro de registre national :

Et est : employé – chef d'entreprise (biffer les mentions inutiles)

Important :

- L'intervention du Fonds pour la navigation rhénane et intérieure pur formations internes et externes s'élève par an calendrier à maximum 75% de la cotisation contribué au fonds (par l'ONSS) pour formation, TVA non comprise. L'intervention éventuellement obtenue dans le cadre de subsides (par ex. chèques-formation) sera déduite de l'intervention du Fonds pour la navigation rhénane et intérieure.

Date :

Cachet de l'entreprise :

N'oubliez pas d'ajouter ci-dessous "Certifiée sincère et véritable"

Signature de l'employeur

Les données à caractère personnel ne sont utilisées que dans le cadre des activités du Fonds pour la navigation rhénane et intérieure. Conformément à la loi relative à la protection de la vie privée (8 décembre 1992) et du Règlement général pour la protection des données (GDPR 25 mai 2018), toute personne concernée a le droit de consulter et au besoin de faire corriger ces données.

Fonds pour la navigation rhénane et intérieure, Fonds de sécurité d'existence créé par la CCT du 4 juin 1999 (MB du 21 décembre 2001).